

COURSE DES GÉANTS

DIMANCHE 9 MARS 2025

Madame, Monsieur,

En raison de la course des Géants (course pédestre en circuit fermé), organisée par l'association « Courir à Comines » le dimanche 9 mars :

Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant le dimanche 9 mars de 7h à 13h dans les rues et chemins cités ci-après :

- Avenue des Sports,
- Rue de Linselles (partie comprise entre l'Avenue des Sports et le boulevard de la Lys),
- Rue de Verdun,
- Rue de l'Europe,
- Rue des Quatre Frères Delattre (partie comprise entre la rue de l'Europe et le chemin du Noir Fouant),
- Chemin du Noir Fouant (partie comprise entre la rue des Quatre Frères Delattre et la rue du Vieil Dieu),
- Chemin du Halot (partie comprise entre le boulevard de la Lys et le chemin du Grand Perne à Wervicq),
- Chemin du Grand Perne à Wervicq (partie comprise entre le chemin du Halot et le chemin du Vieil Dieu)
- Chemin du Vieil Dieu
- Rue du Vieil Dieu (partie comprise entre le chemin du Vieil Dieu et l'Avenue des Sports).

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite le dimanche 9 mars de 8h à 13h dans les rues et chemins cités ci-après :

- Avenue des Sports,
- Rue de Linselles (partie comprise entre l'Avenue des Sports et le boulevard de la Lys),
- Rue de Verdun,
- Rue de l'Europe,
- Rue des Quatre Frères Delattre (partie comprise entre la rue de l'Europe et le chemin du Noir Fouant),
- Chemin du Noir Fouant (partie comprise entre la rue des Quatre Frères Delattre et la rue du Vieil Dieu),
- Chemin du Halot (partie comprise entre le boulevard de la Lys et le chemin du Grand Perne à Wervicq),
- Chemin du Grand Perne à Wervicq (partie comprise entre le chemin du Halot et le chemin du Vieil Dieu),
- Chemin du Vieil Dieu,
- Rue du Vieil Dieu (partie comprise entre le chemin du Vieil Dieu et l'Avenue des Sports).

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite le dimanche 9 mars de 8h à 13h boulevard de la Lys, CD 945 entre le rond-point de Flandre et le rond-point du Halot ainsi que boulevard des Foulons, partie comprise entre le rond-point de Wervicq et le rond-point du Halot, dans le sens de circulation rue de Wervicq vers le rond-point du Halot.

L'accès aux riverains de la rue du Vieil Dieu (partie comprise entre la rue des Processions et l'avenue des Sports) se fera par la rue Marceau.

Des déviations seront mises en place par les services techniques de la commune de la manière suivante :

- à l'aide d'une présignalisation implantée au rond-point du Grand Perne, pour interdire l'accès des véhicules vers le chemin du Grand Perne à Wervicq.
- à l'aide d'une présignalisation à l'intersection formée par le chemin du Halot et le chemin de la Justice.
- à l'aide d'une présignalisation à l'intersection du boulevard de la Lys, CD 945, voie de contournement et du chemin du Grand Perne à Wervicq pour interdire l'accès aux véhicules vers le chemin du grand Perne à Wervicq.
- au rond-point de Flandre pour diriger les véhicules vers la rue des Processions par la rue de Flandre.
- à l'intersection formée par le boulevard de la Lys, CD 945 et le chemin de l'Apothicaire pour diriger les véhicules vers le rond-point Flandre

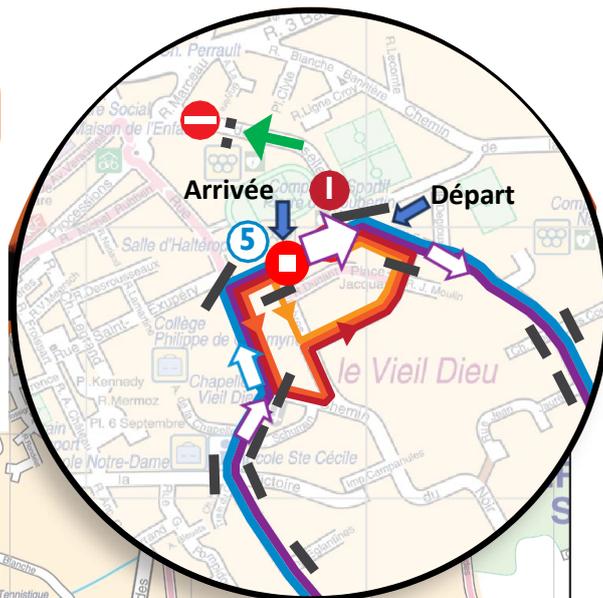
- au rond-point du Halot pour diriger les véhicules venant du boulevard de la Lys, CD 945 de la direction d'Halluin vers le rond-point de Wervicq.
- à l'intersection formée par le chemin de la Blanche Bannière et le boulevard des Foulons pour diriger les véhicules vers le rond-point de Wervicq.
- à l'intersection formée par le boulevard des Foulons et le chemin du Rossignol pour diriger les véhicules vers le rond-point de Wervicq.

Vous demandant de bien vouloir excuser par avance l'éventuelle gêne occasionnée, je vous prie de croire, chers cominoises, chers cominois, à l'assurance de ma parfaite considération.

Votre Maire,
Eric Vanstaen

LA
COURSE
DES
GÉANTS
Comines le 9 mars 2025

10 KM
5 KM
2 KM
1 KM
800 M



Marche Nordique
Courir à Comines
Running

Renseignements :
Police Municipale
☎ 03 20 14 58 55
www.ville-comines.fr

— Accès interdit (sauf secours et sécurité) - - - - Circulation limitée aux riverains → (sorties uniquement)